



Municipalité de Saint-Ulric

**RAPPORT ANNUEL  
APPLICATION  
DU RÈGLEMENT  
DE GESTION  
CONTRACTUELLE  
ANNÉE 2021**



## 1. PRÉAMBULE

Le rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE En vertu de l'article 278 de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.

La politique de gestion contractuelle de la Municipalité adoptée le 6 décembre 2010 a été réputée être un Règlement sur la gestion contractuelle (RGC), et ce depuis le 1er janvier 2018. La Municipalité a adopté un nouveau règlement numéro 2021-326 portant sur la gestion contractuelle le 21 juin 2021.

Une fois l'an, la Municipalité doit déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de ce règlement.

## 2. OBJET

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son RGC.

## 3. OCTROI DES CONTRATS

Voici le sommaire des contrats publiés sur le Système électronique d'appels d'offres SEAO :

<b>Nature du contrat</b>	<b>Octroi du contrat</b>	<b>Montants Taxes incluses</b>
Remplacement de la conduite d'égout	Entreprises D'Auteuil Inc.	193 950.55\$
Services professionnels eau potable	ARPO Groupe-conseil	170 103.79\$
Traitement de surface	Entreprises Bourget Inc.	268 714.00\$
Services professionnels pour l'exploitation des stations eau potable et usées pour une période de 5 ans	Nordikeau Inc.	217 145.81\$
Fourniture et livraison de bacs roulants et de mini bacs de cuisine	L'Entreprise IPL Inc.	73 905.93\$

Voici le sommaire des contrats par invitation :

<b>Nature du contrat</b>	<b>Octroi du contrat</b>	<b>Montants Taxes incluses</b>
Étude géotechnique mise aux normes de l'eau potable	Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc.	70 220.98\$

Voici le sommaire des contrats de gré à gré :

<b>Nature du contrat</b>	<b>Octroi du contrat</b>	<b>Montant</b>
Lignage des chemins et routes	Multi-Ligne	11 767.01\$
Réparation du moteur New Holland	Garage Diecel M.J.O.	24403.43\$
Dodge Ram 5.7L année 2011	Jason Desrosiers Lévesque	22 000.00\$
Génératrice 20KW au propane	Entreprise électrique JMN Inc.	19 419.60\$
Abrasif, sel de déglacage	Sel Warwick	24 520.77\$

La Municipalité respecte les règles de passation des contrats prévues dans les lois qui la régissent, dont le *C.M.* De façon plus particulière :

- a) elle procède par appel d'offres sur invitation lorsque la loi ou un règlement adopté en vertu d'une loi impose un tel appel d'offres, à moins d'une disposition particulière à l'effet contraire prévue au présent règlement;
- b) elle procède par appel d'offres public dans tous les cas où un appel d'offres public est imposé par la loi ou par un règlement adopté en vertu de la loi;
- c) elle peut procéder de gré à gré dans les cas où la loi ou le présent règlement lui permet de le faire.

Rien dans le présent règlement ne peut avoir pour effet de limiter la possibilité pour la Municipalité d'utiliser tout mode de mise en concurrence pour l'attribution d'un contrat, que ce soit par appel d'offres public, sur invitation ou par une demande de prix, même si elle peut légalement procéder de gré à gré.

#### **Contrats pouvant être conclus de gré à gré**

Sous réserve de l'article 11, tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 *C.M.* comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.* peut être conclu de gré à gré par la Municipalité.

**Le Règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.**

Déposé à la séance du conseil municipal tenue le 7 mars 2022

Louise Coll, GMA Directrice générale\greffière-trésorière